

Régional ASAB 2015

Des 20 & 21 Mars 2015

REGLEMENT PARTICULIER 2015

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des Municipalités traversées lors de nos liaisons et épreuves spéciales que L'Association Sportive Automobile de Bourbon peut organiser pour vous ce Rallye Régional ASAB 2015.

Ce sera grâce à votre sportivité et à l'attitude responsable que vous saurez adopter pendant les reconnaissances que la pérennité de cette épreuve sera certaine.

D'ailleurs, nous vous demandons formellement de respecter la sécurité et la quiétude de la population de ces communes qui vous accueillent et de suivre scrupuleusement les règles du Code de la Route.

Respectez les limitations de vitesse lors de vos liaisons et reconnaissances car ce ne sont pas des essais.

Des contrôles seront effectués par la GENDARMERIE et POLICE selon leur circonscription et par des officiels désignés par l'organisateur à ces missions.

L'article 6.2.P du règlement sera strictement appliqué, notamment:

Reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés, ou non-respect du nombre maximal de passages = DEPART REFUSE

Nous comptons sur votre compréhension de votre attitude et de votre comportement responsable dépend l'avenir des rallyes.

Soyez-en remerciés

L'ASAB

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **08/02/15**

Ouverture des engagements : **08/02/15**

Clôture des engagements : **09/03/15**

Dates et heures des reconnaissances : **15/03/15 de 09h00 à 17h00 & 20/03/15 de 09h00 à 17h00**

Vérifications des documents et des voitures le : **20/03/15 de 11h00 à 17h00** à Lieu : **Champ de Foire Bras-Panon**

Heure de mise en place du parc de départ le : **20/03/15 à partir de 11h15** Lieu : **Champ de Foire Bras-Panon**

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : **20/03/15 à 16h00** Lieu : **Champ de Foire Bras-Panon**

Publication des équipages admis au départ le **20/03/15 à 17h30** Lieu : **Champ de Foire Bras-Panon**

Départ du premier concurrent : **Champ de Foire Bras-Panon** le **21/03/15 à 08h00**

Arrivée du premier concurrent prévue à : **14h31**

Publication des résultats partiels le : **21/03/15 à 16h30** Lieu : **Champ de Foire Bras-Panon**

Arrivée à : **Champ de Foire Bras-Panon**

Vérification finale le : **21/03/15 à 15h45** Lieu : **Champ de Foire Bras-Panon**

Publication des résultats du rallye le : **21/03/15 à 16h15** Lieu : **Champ de Foire Bras-Panon**

Remise des prix le : **21/03/15 à 17h00** Lieu : **Champ de Foire Bras-Panon**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Bourbon organise les **20 & 21 Mars 2015** en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro **R 68** en date du **Mardi 10/02/15**.

Comité d'Organisation

Président : *Serge AUTALE*

Membres : Nathalie AGTAHE - Pascal CHÂTEAU – Emmanuelle COHARD – Nicol COCHARD – Fabien GIGAN – Jean-François HOARAU – Michèle HOARAU - Lilian ETHEVE – Bernard HOARAU – Denis HOARAU – Blandine MACAGNANGA – Emmanuelle MENTRE – Emmanuel MENTRE – Ilias PANCHBAYA – Daniel PAYET – Patrick PORET - Isabelle POTHIN – Béatrice TRICARD - Marie Françoise TURPIN.

Secrétariat du Rallye, Adresse : 83, Lot Chay-Pak-Thing – Rivière des Roches
97470 SAINT-BENOÎT

Téléphone : 0692 85 08 30 Fax : 0262 50 46 65

E-mail : serge.autale@wanadoo.fr

Permanence du Rallye : **Champ de Foire Bras-Panon**

Lieu, date, horaire : **Champ de Foire Bras-Panon**
le **21 Mars 2015** de **08h00 à 18h00**

Organisateur technique

Nom : **Asa de Bourbon**

Adresse : **83, Lot Chay-Pak-Thing – Rivière des Roches 97470 SAINT-BENOÎT**

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Pdt : Denis HOARAU – Supp : Rosabelle POTHIN & Patrick PORET...
Directeur de Course : Patrick AGATHE.....
Directeur de Course Adjoint : Emmanuelle COCHARD – Ilias PANCHBAYA.....
Médecin Chef : Docteur François TIXIER
Commissaires Techniques : Patrick BEGUE – Alain HOAREAU – Nicol COCHARD –
Djounaid DAHLED – Daniel MAILLOT
Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Nathalie AGATHE
Chargés des relations avec la presse : Serge AUTALE
PC Calcul : Jean-François HOARAU

NB : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye **Régional ASAB 2015** compte pour le championnat de la Réunion 2015 et de la Coupe de France 2015.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le : **20 Mars 2015 de 11 h à 17 h à :**

Champ de Foire Bras-Panon

Les vérifications techniques auront lieu le **20/03/15 de 11h15 à 17h15 à : Champ de Foire Bras-Panon**

Les vérifications finales seront effectuées : **Bras-Panon Champ de Foire**

Si démontage du véhicule est nécessaire, il aura lieu au garage **S.C.F & Fils à Saint-Benoît**

Taux horaire de la main d'œuvre : **60€ TTC**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye **Régional ASAB 2015** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le 09 Mars minuit**

En revanche, pour des raisons pratiques de rapprochement géographique, les concurrents peuvent se rendre aux points d'engagements ci-dessous :

- « **RS Sport** » Saint-Pierre à compter **du 08 Février au 09/03/15.**
- « **Garage Joël Technic Auto** » Sainte-Marie **du 08 Février au 09/03/15.**
- « **R.J.E** » à St-André – St-Paul & St-Pierre à compter **du 08 Février au 09/03/15.**
- « **L'Igloo** » à St-Gilles place du marché (à coté du DCP) à compter **du 08 Février au 09/03/15.**
- « **A.S.A.B** » à Rivière des Roches à Saint-Benoît **du 08 Février au 09/03/15.**
- « **Par mail** » à l'adresse suivante : serge.autale@wanadoo.fr en faisant suivre le règlement par la poste.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **375 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **375 € (x 2)**
- Challenge Promo : **319€**
- Equipage complet ASAB : **350€**
- Equipage entièrement féminin: **340€**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2.7P. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales

Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc du **Champ de Foire de Bras-Panon**, prévu à cet effet.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 4.6. IDENTIFICATIONS DES VOITURES

4.6.1. Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également la voiture 0 si elle est en configuration course.

Le format de ces numéros et leurs caractéristiques techniques seront conformes au schéma ci-dessous

Couleur : traits noirs sur fond blanc.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : $155 + 210 + 155 = 520$ mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des Rallyes FFSA

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative feront l'objet d'un communiqué diffusé avant l'ouverture des vérifications administratives, ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Sauf accord préalable des organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate est strictement interdite. Toute action publicitaire ou promotion s'appuyant sur l'image du «**Régional ASAB 2015**» devra être autorisée par les organisateurs.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye **Régional ASAB 2015** représente un parcours de **183,200 km**.

Il est divisé en **1 étape** et **3 sections**.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39,900 km**.

Les épreuves spéciales sont : **SAVANE 1 à 3 & LA VIGNE 1 à 3**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "**itinéraire**".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : **Uniquement autorisées** le **Dimanche 15 mars** et le **vendredi 20 mars de 11h00 à 19h00**. Des contrôles seront mis en place par l'organisateur.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1.11P Un briefing du Directeur de Course à l'attention des conducteurs de tous les véhicules officiels mis à sa disposition (voiture ouvreuse ou balai) est obligatoire. **Les personnes à bord devront obligatoirement assister à ce briefing et signer la feuille de présence.**

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble de couleur Jaune
- Chef de poste : Chasuble de couleur selon l'Asa

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces aucun

Coupes, **une seule par équipage**

Le groupe et le Scratch sont cumulables.

Le groupe et la classe ne sont pas cumulables

Le scratch et la classe ne sont pas cumulables

La remise des prix se déroulera le : **21/03/15 à : 17h00.**